



Le dix neuvième du Mois d'Août
mille huit cent et deux.

Comparurent devant moi Nicolaas Wilhel-
mus Maccinga Notaire à la cour de justice
au Département d'Utrecht.

Monsieur M^{re} Cornelis de Wijd, ayant
en mariage Madame Anna Margaretha
Elisabeth Pronckert, et la dite Dame Anna
Margaretha Elisabeth Pronckert, et son Epoux
vivement assistés.

Monsieur M^{re} Jan Paul Pronckert.

Monsieur Jacobus Thierens, ayant en mariage
Madame Cornelia Petronella Pronckert et la
dite Dame Cornelia Petronella Pronckert, de
son Epoux vivement assistés.

Et Madame Antoinetta Johanna Ponce,
femme de Monsieur Hendrik Jan
Bruins.

En qualité de Militiens Univerfels de
Monsieur Jean-Baptiste Poncelet et Ma-
dame Anna Lucia Poncelet leur femme et leur
Lesquels ont par ces présentes fait et cons-
titué pour leurs procureurs généraux et spe-
ciaux Messieurs Abel, Louis Molien fils,
Antoine priyostôme Fontemontin et Abraham
Fexier, négociants à Paris, ensemble ou sepa-
rément, l'un en l'absence de l'autre, leur
donnant pouvoir de pour eux ^{et} en leur nom,
Céder et transférer au dit Monsieur Jean-
Baptiste Poncelet, deux cent quarante trois
francs de rente perpétuelle liés et solides

N^o 7004 Reg. S Volume 6. pour les quels
 Monsieur Cornelis Pieter Pronckert est
 inscrit sur Le grand Livre de la Dette publique
 Française à Paris, et cela avec toutes les annu-
 ges, y deus dus et payables, renoncer en
 faveur de lui de toute la poursuite, des dettes
 Arrérages; faire toutes déclarations, passer et
 signer tous Actes, émarger tous registres,
 donner tous acquits et décharges, substituer,
 et généralement promettant, obligeant &c.
 Dont Act.

Fait et passé à Utrecht, en présence de Nicolaas
 Van Hees 42, et Fredericus Jathmannus Bleken
 comme témoins.

Cornelis de Vries
 C. de Vries
 A. J. Pronckert
 Wed. Brouns

J. C. Pronckert

J. Thierens

C. P. Thierens
 R. van Hees 43

J. C. Bleken
 J. C. Bleken
 J. C. Bleken